

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, L.R.C. 1985, ch. C-36,  
TELLE QU'AMENDÉE :

GESTION C.B.C INC.

Créancière

et

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC  
INC.

et

COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.

et

9480-5348 QUÉBEC INC.

et

ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C., agissant  
et représentée par son commandité 9435-8470  
QUÉBEC INC.

et

9435-8470 QUÉBEC INC.

Débitrices

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Contrôleur

---

REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE REJET DE LA RÉCLAMATION DE LA CRÉANCIÈRE

---

AU SOUTIEN DE SA REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE REJET DE LA RÉCLAMATION  
DE LA CRÉANCIÈRE, LA CRÉANCIÈRE, GESTION C.B.C. INC., EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. La créancière a reçu le 29 juin 2023 un avis de rejet de sa réclamation au motif suivant :

« Aucune dénonciation écrite de votre contrat n'a été  
transmise au propriétaire »

le tout tel qu'il appert d'une copie dudit avis de rejet déposé au soutien de la présente  
comme **pièce R-1**;

2. Or, la créancière a fait affaires avec monsieur Stephan Huot, lequel représentait l'entrepreneur et le propriétaire, le tout tel qu'il sera démontré à l'enquête;
3. L'avis de rejet de réclamation du Contrôleur est mal fondé en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR :**

**ACCUEILLIR** la présente requête en appel de l'avis de rejet de la réclamation de la créancière;

**REJETER** l'avis de rejet de réclamation du contrôleur;

**LE TOUT** avec dépens.

Québec, le 10 juillet 2023

*Bouchard + Avocats Inc.*

---

**M<sup>e</sup> Michel Jobin**  
**Bouchard+ Avocats Inc.**  
(avocats de la créancière)  
200-825 boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2J 0B9  
Téléphone : (418) 622-6699  
Télécopieur : (418) 628-1912  
[micheljobin@bouchardavocats.com](mailto:micheljobin@bouchardavocats.com)  
Notre dossier : 10691-0103

**PIÈCE AU SOUTIEN DE LA REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE REJET DE LA  
RÉCLAMATION DE LA CRÉANCIÈRE**

---

**PIÈCE R-1 :** Avis de rejet de réclamation, daté du 23 juin 2023.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° COUR : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE INC.

- ET -

COMPLEXE GROUPE TRANSRAPIDE INC.

- ET -

9480-5348 QUEBEC INC.

- ET -

ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.

- ET -

9435-8470 QUÉBEC INC.

DÉBITRICES ;

- ET -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

CONTRÔLEUR ;

---

## AVIS DE RÉVISION OU DE REJET

À : GESTION C.B.C. INC. / COMPLEXE GROUPE TRANSRAPIDE

(le « Créancier »)

Le présent Avis de Révision ou de Rejet est transmis au Créancier conformément à l'Ordonnance rendue le 15 mai 2023 dans la présent dossier (l'« **Ordonnance** »).

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent Avis de Révision ou de Rejet ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance.

## 1. MONTANT DE LA RÉVISION OU DU REJET

Le Créancier est par la présente avisé que le Contrôleur a révisé ou rejeté, en partie ou en totalité, sa Réclamation comme suit :

	RÉCLAMATION NON GARANTIE		RÉCLAMATION GARANTIE	
	Montant soumis par le Créancier	Montant révisé par le Contrôleur	Montant soumis par le Créancier	Montant révisé par le Contrôleur
CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPARIDE INC.				
COMPLEXE GROUPE TRANSPARIDE INC.			4 044,97	0
9480-5348 QUÉBEC INC.				
ENTREPOSAGE DES RIVEURS, SEC				
9435-8470 QUÉBEC INC.				

## 2. MOTIF(S) DE LA RÉVISION OU DU REJET

La Réclamation du Créancier a été révisée ou rejetée par le Contrôleur, en partie ou en totalité, pour le(s) motif(s) suivant(s) :

La Réclamation concerne des travaux / services qui ne donnent pas droit à une hypothèque légale de la construction, le tout pour un montant de 4 044,97 \$.

Aucune dénonciation écrite de votre contrat n'a été transmise au propriétaire.

Le Contrôleur réserve ses droits quant à tout autre motif de rejet ou révision qu'il pourrait faire valoir en sus.

Conformément à l'Ordonnance, tout Créancier qui reçoit un Avis de Révision ou de Rejet et qui désire le contester doit, dans les dix (10) jours de l'Avis de Révision et de Rejet, déposer une requête en appel auprès du Tribunal et en signifier une copie aux Débitrices, aux Requérantes et au Contrôleur. **À défaut, l'Avis de Révision ou de Rejet sera réputé avoir disposé de la Réclamation de manière finale et définitive.**

Fait à Québec, ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2023.



Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI  
Restructuration Deloitte inc.

En sa qualité de Contrôleur et non à titre personnel

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je, soussigné, Patrick Pilote, faisant affaire au 1054, boulevard Bastien, Québec, province de Québec, G2K 1E6, déclare ce qui suit :

1. Je suis le président et secrétaire de Gestion C.B.C. Inc.;
2. Je déclare que tous les faits allégués dans la présente requête en appel de l'avis de rejet de la réclamation de la créancière sont vrais à ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À QUÉBEC, CE 10 JUILLET 2023.

  
PATRICK PILOTE

Déclaré sous serment devant moi à Québec,  
ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

  
Commissaire à l'assermentation





**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT QUÉBEC**

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

N° : 200-11-028539-230

---

**GESTION C.B.C. INC.**

Créancière

et

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**

Débitrices

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

---

**REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE REJET DE  
LA RÉCLAMATION DE LA CRÉANCIÈRE**

**BOUCHARD\* AVOCATS INC.**

200-825 boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2J 0B9

Tél. : 418 622-6699 Fax : 418 628-1912

Code : BB 3925 Casier no : 100

michel.jobin@bouchardavocats.com

Notification : notification@bouchardavocats.com

**M<sup>e</sup> Michel Jobin**

Dossier : 10691-0103

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES, L.R.C. 1985, ch. C-36, TELLE  
QU'AMENDÉE :**

**GESTION C.B.C INC.**, société par actions ayant son  
siège au 1054, boulevard Bastien, Québec, province  
de Québec, G2K 1E6;

Créancière

et

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**,  
société par actions ayant son domicile au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**, société  
par actions ayant son domicile au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**, société par actions ayant  
son domicile au 2500, rue Beaurevoir, Québec,  
province de Québec, G2C 0M4;

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**, société en  
commandite ayant son domicile au 2500, rue  
Beaurevoir, Québec, province de Québec, G2C 0M4,  
agissant et représentée par son commandité **9435-  
8470 QUÉBEC INC.**, une société par actions ayant  
son domicile au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**, société par actions ayant  
son domicile au 2500, rue Beaurevoir, 4<sup>e</sup> étage,  
Entrée B, Québec, province de Québec, G2C 0M4;

Débitrices

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**, société par  
actions ayant son domicile au 8, rue Adelaide Ouest,  
bureau 200, Toronto, province d'Ontario, ayant une  
place d'affaires au 801, Grande Allée Ouest, bureau  
350, Québec, province de Québec, G1S 4Z4;

Contrôleur



---

**AVIS DE PRÉSENTATION EN CHAMBRE COMMERCIALE**  
**(SALLE 3.07)**  
**(ART. 101 C.p.c.)**

---

1. **AVIS DE PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE REJET DE LA RÉCLAMATION DE LA CRÉANCIÈRE**

**PRENEZ AVIS** que la *Requête en appel de l'avis de rejet de la réclamation de la créancière* sera présentée devant l'honorable juge Marie-Paule Gagnon, j.c.s., siégeant en Chambre commerciale, **le lundi 17 juillet 2023 à 9h00**, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, dans la **salle 3.07**.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Québec, le 10 juillet 2023

*Bouchard + Avocats inc.*

**Bouchard + Avocats inc.**

**M<sup>e</sup> Michel Jobin**

Avocats de la créancière

825, boul. Lebourgneuf, bureau 200

Québec (Québec) G2J 0B9

Téléphone : (418) 622-6699

Télécopieur : (418) 628-1912

[micheljobin@bouchardavocats.com](mailto:micheljobin@bouchardavocats.com)

Notre dossier : 10691-0103

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT QUÉBEC**

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

N° : 200-11-028539-230

---

**GESTION C.B.C. INC.**

Créancière

et

**CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**

et

**COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.**

et

**9480-5348 QUÉBEC INC.**

et

**ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.**

et

**9435-8470 QUÉBEC INC.**

Débitrices

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

---

**AVIS DE PRÉSENTATION**

---

**BOUCHARD\* AVOCATS INC.**

200-825 boulevard Lebourgneuf

Québec (Québec) G2J 0B9

Tél. : 418 622-6699 Fax : 418 628-1912

Code : BB 3925 Casier no : 100

[micheljobin@bouchardavocats.com](mailto:micheljobin@bouchardavocats.com)

Notification : [notification@bouchardavocats.com](mailto:notification@bouchardavocats.com)

**M<sup>e</sup> Michel Jobin**

Dossier : 10691-0103